



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 23 janvier 2007 à 17 h 15 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-66*

APPROUVER L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA COMPAGNIE SERVICES ÉNERGIE BROOKFIELD INC. ET LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du pont Brady projetés en 2007 nécessitent la conclusion d'une entente avec la compagnie Services Énergie Brookfield inc. qui est propriétaire des lots situés sous ce pont;

CONSIDÉRANT QUE les Services d'ingénierie et des affaires juridiques recommandent l'adoption du protocole 02-166 énonçant les responsabilités de chacune des parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'approuver l'entente à intervenir entre la compagnie Services Énergie Brookfield inc. et la Ville de Gatineau dans le but d'énoncer les responsabilités de chacune durant la période des travaux de réfection du pont Brady, dossier 02-166;
- d'autoriser le Service d'évaluation et des transactions immobilières à assurer la préparation des documents nécessaires aux cessions des lots (identifiant les piliers existants du pont) par la Ville à la compagnie Services Énergie Brookfield inc. et aux acquisitions des lots (identifiant les nouveaux piliers du pont) par la Ville de la compagnie Services Énergie Brookfield inc., le tout relié au déplacement des piliers du pont Brady, et ce, suivant les documents techniques à être fournis par le Service d'ingénierie;
- de retenir les services de M^e Serge Charbonneau, notaire, pour préparer les actes de cession et d'acquisition dans le cadre du projet de réfection du pont Brady.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, ainsi que tous les documents relatifs aux cessions des lots existants et aux acquisitions des nouveaux lots, découlant du projet de réfection de la section est du pont Brady, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999	1 989,43 \$	Ingénierie autres
04-13493	110,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-67*

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2007 DE LA POLITIQUE D'HABITATION DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-862 adoptée le 3 octobre 2006, acceptait la politique d'habitation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'habitation prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation, lors de sa réunion du 6 décembre 2006, a recommandé l'adoption du plan d'action 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le plan d'action 2007 de la politique d'habitation de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif